

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 MAI 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, le 6 mai 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : treize

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2021

Présents : BIRE Ludovic, MANDIN Alain, POUPARD Laurent, ROCHE PRIVÉ Angélique, DÉsirÉ Catherine, BONNAUD Bastien, BONNANFANT Sandra, DUBIN Céline, TRACHEZ Hugo, MICHOT Tony

Absents Excusés : BAUDRY Frédéric (donne pouvoir à BIRE Ludovic), ROBIN Florence (donne pouvoir à DUBIN Céline)

Absents : LANGLOIS Laurent

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance.

### **1) DEMANDE SUBVENTION CAP RELANCE 2021 REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE COMMUNALE – TROTTOIRS**

Le Maire présente à l'assemblée le CAP RELANCE 2021 du Département ;

la commune peut bénéficier d'une subvention de 7 908 € au maximum pour un ou deux projets en investissement.

Le taux de subvention doit être compris entre 30 % et 70 % d'un coût de projet HT.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la sécurisation du cheminement des piétons, le projet d'aménagement des trottoirs en calcaire par de l'enrobé à chaud ou d'un bicouche serait éligible.

La commune a fait réaliser plusieurs devis, après consultation de la municipalité, le devis EIFFAGE Route a été retenu, à 19 430.90 € HT soit 23 317.08 € TTC.

Le conseil après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité de :

- Valider le montant des travaux
- sollicite Monsieur le Président du Département pour une demande de subvention : CAP RELANCE 2021 Espaces Publics » de 7 908 €
- dit que le solde sera financé par autofinancement.
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2021
- autorise le Maire ou son représentant à la signature des documents concernant ce dossier.

### **2) VALIDATION DU DEVIS DES TROTTOIRS POUR LA SECURISATIONS DES PIETONS**

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de continuer le projet d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation des voies piétonnières dans le bourg de Saint-Georges-de-Noisé.

La commune a sollicité plusieurs entreprises pour le chiffrage des travaux.

Ces devis ont été étudiés par la municipalité, il en résulte que l'entreprise EIFFAGE Route pour des travaux estimés à 19 430.90 € HT soit 23 317.08 € TTC a été choisie

Monsieur le Maire dit que les crédits sont prévus au budget 2021 opération 141 « Aménagement de trottoirs ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le projet de travaux,
- accepter le devis de l'entreprise EIFFAGE Route,
- autoriser le Maire à signer tous documents se référants au projet ci-dessus

Fait et délibéré par le Conseil Municipal, en session ordinaire

### **3) REMPLACEMENT MENUISERIES SALLE DES FETES 7 ROUTE DES TAILLEES**

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de réaliser le projet de rénovation du patrimoine communal notamment le changement de deux portes pour la salle des fêtes. En effet celle-ci étant très anciennes cela permettrait une meilleure isolation thermique du bâtiment.

La commune a sollicité plusieurs entreprises pour des devis, deux entreprises ont répondu à notre demande :

- entreprise BAILLY MENUISERIE est estimé à 5 280.62 € HT soit 5 808.68 € TTC
- entreprise PINEAU SARL est estimé à 4 439.02 HT soit 4 882.92 TTC

Monsieur le Maire dit que les crédits sont prévus au budget 2021 opération 123 « Bâtiments communaux »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le projet de travaux,
- accepter le devis de l'entreprise PINEAU SARL,
- autoriser le Maire à signer tous documents se référants au projet ci-dessus

Fait et délibéré par le Conseil Municipal, en session ordinaire

#### 4) NOUVEAU BAIL COMMERCIAL A PARTIR DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2021

Le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de renouveler le bail au nom de la société gérante du commerce « SARAH MULTISERVICES » comme prévu avec son représentant.

En effet le bail commercial arrivant à échéance le 31 octobre 2021, une proposition de renouvellement de bail à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 a été proposée à la société « SARAH MULTISERVICES » avec les conditions de loyer ci-dessous :

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021, les loyers seront fixés à :

- **371.88 € H.T. soit 446.25 € T.T.C.** pour la partie commerciale
- **320.00 € T.T.C.**, pour la partie privée

Une lettre de congé d'un bail commercial avec offre de renouvellement a été proposée à « SARAH MULTISERVICES » représentée par Madame MICHOT Sarah pour les locaux 4 route du Vieux Chêne à Saint-Georges-de-Noisné avec indications des loyers tant commercial que privé de **371.88 € H.T. soit 446.25 € T.T.C.** pour la partie commerciale et de **320.00 € T.T.C.**, pour la partie privée.

Madame MICHOT Sarah gérante de la société « SARAH MULTISERVICES » a accepté la proposition de renouvellement du bail commercial pour les locaux sis 4 route du vieux Chêne à Saint-Georges-de-Noisné proposé par le bailleur (commune de Saint-Georges-de-Noisné).

Les conditions de révisions des loyers s'effectueront annuellement chaque 1<sup>er</sup> novembre suivant l'indice de référence des loyers (IRL) fixé au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours soit correspondant à l'indice actuel 130.69 du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Cet indice s'appliquera sur les deux loyers tant commercial que privé, il sera également indiqué dans le nouveau bail pour son évolution annuelle.

Après en avoir délibéré à la majorité, l'assemblée décide de ce qui précède et autorise le Maire (ou son représentant) à signer tout document relatif à cette décision.

#### 5) DELIBERATION CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu de la Trésorerie un bordereau de situation des produits locaux non soldés, pour un montant de 267.04 €

Il y a lieu de considérer que le titre émis au cours de l'année 2018, figurant sur cet état ne sera pas réglé. En effet la commune a reçu via la trésorerie de Coulonges Val d'Egray un certificat d'irrecouvrabilité total et définitif. Il nous est donc demandé d'éteindre la créance, et d'émettre un mandat au compte 6542 pour un montant de 267.04 €.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'irrecouvrabilité totale et définitive., et charge Monsieur le Maire, de mandater cette dépense à l'article 6542 du budget en cours.

#### 6) MOTION DE SOUTIEN POUR LA DECHETTERIE DE VERRUYES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) souhaite fermer la déchetterie de Verruyes.

Suite à une réunion organisée le 21 avril dernier, avec les Maires de Verruyes, Clavé, Mazières en Gâtine, Saint Lin ainsi que le Président du SMC, Mr Eric CUSEY et le représentant de la Communauté de Communes Val de Gâtine, Mr FAVREAU Jacky. Il en ressort, la volonté du SMC de fermer la déchetterie en évoquant un manque de rentabilité. Les élus des communes sont tous défavorable à cette fermeture.

Lors de cette réunion, les élus ont pu constater que le SMC ne donne aucun chiffre concernant le coût de fonctionnement de celle-ci. « La comptabilité du SMC n'est pas analytique », voici la réponse du SMC. Sachant que

le SMC reçoit un montant de 236 913 € du SITCOM pour l'entretien les déchetteries de Saint Pardoux Soutiers et Verruyes.

Après une longue discussion au sein du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité des membres présents* que :

- La commune de Saint Georges de Noisé **s'oppose à la fermeture** de la déchetterie de Verruyes tout en précisant que c'est un **service public**. De plus, l'écologie étant un sujet actuel, cette fermeture va à l'encontre de cet élan collectif pour l'environnement.
- La commune souhaite le soutien de la Communauté de Communes Val de Gâtine et que celle-ci aborde ce sujet lors d'un prochain conseil communautaire
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener toute action nécessaire au maintien de la déchetterie de Verruyes

Questions Diverses :

Cérémonie du 8 mai

Elections Départementales et Régionales : organisations des permanences, rappel des dates et diffusion des plannings des élections

La séance est clôturée à 22h30